Envoyé en préfecture le 08/04/2019
Reçu en préfecture le 08/04/2019
Affiché le
ID : 005-210500617-20190328-2019_03_16-DE

N° : 2019_03_16

REPUBLIQUE FRANCAISE

==========

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DE LA VILLE DE GAP**

**Le vingt huit mars deux mille dix neuf à 18h15,**
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

| | |
|---|---|
| NOMBRE DE CONSEILLERS | En exercice : 43<br>Présents à la séance : 38 |
| DATE DE LA CONVOCATION | 21/03/2019 |
| DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION | 04/04/2019 |

**OBJET :**

**Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L) - rapport sur l'état des travaux réalisés, au cours de l'exercice 2018**

**Étaient présents :**
M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , M. Vincent MEDILI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , Mme Monique PARA , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , M. Mickaël GUITTARD , Mme Marie-José ALLEMAND
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**
Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Marie-José ALLEMAND

**Absent(s) :**
M. Guy BLANC, Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose, aux communes de plus de 10.000 habitants, la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux, pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Selon ce même article, le Président de la C.C.S.P.L doit présenter à son Assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission, pendant l'année précédente.

Au cours du dernier exercice, cette Commission s'est réunie, à deux reprises, le jeudi 13 septembre et le jeudi 22 novembre 2018.

Ces réunions ont permis d'examiner les dossiers ci-après :

- <u>Le jeudi 13 septembre 2018</u> :
  - ENEDIS-E.D.F.
  - G.R.D.F.
  - La nouvelle procédure de la concession de l'électricité.
  - Le rapport de la Ville, sur la distribution de l'eau potable.
  - Le rapport du délégataire, VEOLIA Eau.
  - L'abattoir, la SICABA.
  - Le crématorium de Gap et des Alpes du sud.
  - Le Centre d'Oxygénation de Gap-Bayard.

- <u>Le jeudi 22 novembre 2018</u> :
  - Le Quattro,
  - Les parkings

**Après examen du rapport ci-joint, le Conseil Municipal prend acte.**

**Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**
**- POUR : 41**

**Le Premier Adjoint**

**François DAROUX**

Transmis en Préfecture le : - 8 AVR. 2019
Affiché ou publié le : - 8 AVR. 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

ville de Gap
capitale douce

**RAPPORT SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS,
AU COURS DE L'EXERCICE 2018,
PAR LA C.C.S.P.L.**

Conformément à l'article L.1413-1 du C.G.C.T, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été créée, par une délibération en date du 18 avril 2014, puis, sa composition a été modifiée, par une délibération du 12 février 2015. Son fonctionnement a été formalisé, par l'article 30.4 du règlement intérieur du Conseil Municipal. Cette Commission, présidée par le Maire ou son Représentant, a été désignée par le Conseil Municipal,et, elle est composée de deux collèges.

Au cours du dernier exercice, la C.C.S.P.L s'est réunie, à deux reprises :

- le jeudi 13 septembre ;
- et, le jeudi 22 novembre 2018.

Ces réunions ont permis d'examiner les dossiers ci-après :

- Le jeudi 13 septembre 2018 :
- ENEDIS-E.D.F.
- G.R.D.F.
- La nouvelle procédure de la concession de l'électricité.
- Le rapport de la Ville, sur la distribution de l'eau potable.
- Le rapport du délégataire, VEOLIA Eau.
- L'abattoir, la SICABA.
- Le crématorium de Gap et des Alpes du sud.
- Le Centre d'Oxygénation de Gap-Bayard.
- Le jeudi 22 novembre 2018 :
- Le Quattro.
- Les parkings.

## 1. LA SÉANCE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018.

### 1.1. ENEDIS - E.D.F.

| | |
|---|---|
| **Rappel :** | - **sur le service public de distribution d'énergie électrique.** |
| **Délégataire :** | - E.D.F, puis ENEDIS |
| **Objet :** | - Concession accordée pour le service public de distribution d'énergie électrique. |
| **Date :** | - Signature le 3 juillet 1998.<br>- Contrat exécutoire le 9 juillet 1998.<br>- Fin du contrat, le 9 juillet, puis le 31 décembre 2018. |
| **Durée :** | - Durée 20 ans, à partir de l'acquisition du caractère exécutoire. |
| **Divers :** | |

En 2017, Les chiffres clés de la concession étaient les suivants :

- 1 poste-source,
- 322 installations de production,
- 216 km de réseau Moyenne Tension HTA,
- 435 postes de transformation HTA/BT,
- 389 km de réseau Basse Tension,
- 26.432 points de livraison.

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés présentait les caractéristiques ci-après :

- 21.189 clients, au tarif bleu (-3,3%) ;
- 90.553 MWh, d'énergie facturée (-10,8%) ;
- 9.429.K€, de recettes (-8,3%) ;
- 89% des clients particuliers d'E.D.F sont satisfaits ;
- 2.122 conseils tarifaires ont été prodigués ;
- 15,1% des clients sont facturés électroniquement ;
- 742 clients (+14,9%) ont bénéficié d'un accompagnement énergie, personnalisé ;
- 60.000.€ (+9,1%) de participation E.D.F, au F.S.L

Les ouvrages mis en service en 2017 ont été les suivants :

- 341 mètres, pour les canalisations H.T.A ;
- 1.357 mètres, pour les canalisations B.T ;

- avec 95% de ces travaux réalisés en techniques discrètes.

Le concessionnaire a également investi les montants ci-après :
- 57.K.€, dans l'entretien des lignes - qui ont permis de traiter 11.km de réseau ;
- 572.K.€, pour le raccordement des consommateurs et producteurs ;
- 672.K.€, pour l'amélioration du patrimoine ;
- 619.K.€, dans linky ;
- 38.K.€, dans la logistique.

Au 31 décembre 2017, la valeur des ouvrages concédés était évaluée à :
- 46.662.K.€, de valeur brute comptable ;
- 23.857.K.€, de valeur nette comptable ;
- 62.521.K.€, de valeur de remplacement ;
- 4.475.K.€, de provisions de renouvellement.

Enfin, les éléments financiers de la concession étaient les suivants :
- 10.634.K.€, de produits d'exploitation ;
- 9.616.K.€, de charges d'exploitation ;
- 181.K.€, de contribution à l'équilibre ;
- 837.K.€ de solde d'exploitation.

## 1.2. G.R.D.F.

| | |
|---|---|
| **Rappel :** | - **sur le service public de distribution de gaz.** |
| **Délégataire :** | - G.D.F, puis G.R.D.F. |
| **Objet :** | - Concession de la distribution publique de gaz. |
| **Date :** | - Convention du 1er juillet 2000,<br>- devenue exécutoire le 6 juillet 2000,<br>- fin le 6 juillet 2025. |
| **Durée :** | - 25 ans, à compter de l'acquisition du caractère exécutoire, soit le 6 juillet 2000. |
| **Divers :** | |

L'inventaire du patrimoine de la concession de distribution publique de gaz peut être résumé, de la manière suivante :

- 147.680 mètres de canalisations, en 2017 - à comparer au 147.229.m comptabilisés en 2016. Ce réseau est constitué à 80% de PE et à 20% d'acier.
- 71 robinets de réseaux.
- 5 postes de détente.
- 6.793 compteurs actifs.
- 1.063 branchements collectifs.

Toute la maintenance, programmée sur l'exercice 2017, a été réalisée, à savoir :

- 28 robinets de réseau.
- 13 postes de détente.
- 176 branchements collectifs.

Tous les dispositifs de comptage ont également été vérifiés :

- 397 compteurs domestiques à soufflet.
- 2 compteurs industriels à soufflet.
- 41 compteurs industriels à piston rotatif ou de vitesse.

Au total, ce sont plus de 255 km de réseau, qui ont été surveillés en 5 ans.

Les principaux chantiers, réalisés sur le territoire communal, ont été les suivants :

- Pour les travaux de développement :
- Le boulevard Georges Pompidou (135.m).
- La route de Veynes (92.m).
- Les terrasses de crèvecoeur (58.m).
- Pour l'adaptation et la modernisation :
- La rue de la placette (183.m).
- Pour le déclassement :
- La rue de la placette (128.m).
- La route des Fauvins (8.m).
- Le chemin du chardon bleu (1.m).

Afin de réaliser ces travaux G.R.D.F aura investi un montant total de 378.079.€, en 2017 (à comparer aux 563.500.€ investis en 2016).
Depuis l'origine, GRDF a investi un montant global de 19.585.689.€, pour une valeur nette résiduelle de 13.673.680.€ - au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, les appels de tiers, relatifs aux incidents et travaux, sont passés : de 166, en 2016 ; à 191, en 2017.
Ces appels se sont répartis, de la manière suivante :

- 119, pour les dépannages ;
- et, 72, pour les interventions de sécurité.

Le nombre de clients de la concession est passé : de 6.598, en 2016 ; à, 6.793, en 2017 (avec une quantité de gaz acheminé, stabilisée, à hauteur de 184 GWh).

## 1.3. LA NOUVELLE PROCÉDURE DE LA CONCESSION DE L'ÉLECTRICITÉ.

Les membres de la C.C.S.P.L ont examiné les différents rapports et documents, présentés en séance.
Au terme de cette présentation, ils ont pu échanger et débattre. Puis, ils sont passés au vote.
Ils ont ainsi émis un avis favorable, à l'unanimité, sur le principe du recours à une concession, pour l'exploitation du service public de l'électricité de la Ville de Gap.

## 1.4. LE RAPPORT (DE LA VILLE) SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.

Les principaux chiffres du service public de la distribution de l'eau potable sont les suivants :

- 23.207 abonnés, soit 42.156 habitants desservis.
- 13.644 branchements.
- 1 usine de production d'eau potable.
- 24 réservoirs, pour une capacité totale de 11.968 m3.
- 10 stations de pompage ou de surpression.
- 479 km de réseaux (et de branchements).
- 73,4% de rendement de réseaux.
- 99,1% de taux de conformité microbiologique.

## 1.5. LE RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE, VEOLIA EAU.

| | |
|---|---|
| **Rappel :** | - **sur le service public de production et distribution d'eau potable.** |
| **Délégataire :** | - Veolia Eau, sous la marque de "l'Eau naturellement Gap". |
| **Objet :** | - Confier à Veolia Eau, la gestion du service public de production et distribution d'eau potable. |
| **Date :** | - Entrée en vigueur, au 1er juillet 2013.<br>- Echéance du contrat, le 31 décembre 2024. |
| **Durée :** | - 11,5 ans. |
| **Divers :** | |

Les interventions de renouvellement, réalisées en 2017, ont été les suivantes :

- 7 opérations effectuées sur les installations, pour un montant de 32.011,45.€.
- 1.512 ml de réseaux renouvelés, pour un montant de 160.081,61.€.HT.
- 82 unités de branchements, pour un montant de 151.043,40.€.HT.
- Soit un montant total de 343.136,46.€.HT, dépensés dans le renouvellement du patrimoine de la Ville de Gap.

Les opérations d'exploitation, réalisées sur ce même exercice, ont été les suivantes :

- Nettoyage et désinfection des 23 réservoirs.
- Recherches de fuites par sectorisation : 2 campagnes, sur 5 semaines.
- 104 fuites réparées.
- 1.678 compteurs remplacés.
- 53 branchements neufs réalisés.
- 4.059 interventions clientèles.
- 21.260 relèves de compteurs.
- 26.879 courriers.

En 2017, le bilan de la qualité de l'eau est le suivant :

- 192 prélèvements.
- 7.542 analyses.
- 100% de conformité, sur les paramètres physico-chimiques.
- 99,1% de conformité, sur les paramètres microbiologiques.

Au 1er janvier 2017, le prix du service de l'eau (pour une consommation type de 120 m3) est de 1,36.€.TTC/m3, soit 162,70.€.TTC.

## 1.6. L'ABATTOIR, LA SICABA.

| | |
|---|---|
| **Rappel :** | - **sur le service public de l'abattoir municipal.** |
| **Délégataire :** | - la S.I.C.A.B.A. |
| **Objet :** | - la gestion et l'exploitation de l'abattoir municipal de Gap. |
| **Date :** | - Entrée en vigueur le 1er avril 2016.<br>- Fin, le 30 septembre 2025. |
| **Durée :** | - 9 ans et 6 mois. |
| **Divers :** | |

Sur les onze premiers mois de l'exercice clos en 2018, l'activité de l'abattoir s'est élevée à 3.453 tonnes - soit une progression de 43 tonnes par rapport à l'exercice précédent.

La répartition par espèces (en tonnes) a été la suivante :

- Bovins : 783.
- Porcins : 2.309.
- Veaux : 130.
- Ovins : 216.
- Caprins : 9.

La répartition par catégorie d'usagers (en tonnes) a été la suivante :

- Boucherie : 298.
- Vente directe : 461.
- Grossistes : 2.521.
- Abattage familiale : 172.

Toutes espèces confondues, l'abattage en bio est passé de : 147,7, en 2017 ; à 149,7 tonnes, en 2018.

Les évènements survenus, sur la période étudiée, ont été les suivants :

- la réalisation d'une étude, d'analyse de la chaîne de porcs ;
- la réalisation d'une étude globale, de réfection de l'abattoir ;
- une augmentation des tarifs, au 1er juillet 2018, de 2,5% ;
- le départ à la retraite, de deux salariés expérimentés ;
- le recrutement des remplaçants et la formation interne ;
- une activité estivale, très soutenue ;
- la suspension des abattages de porcs, hors gabarit ;
- le renforcement des protocoles du respect, du bien-être animal ;
- le renforcement du suivi "salmonelles" sur l'espèce porcine.

## 1.7. LE CRÉMATORIUM DE GAP ET DES ALPES DU SUD.

| | |
|---|---|
| **Rappel :** | - **sur le service public de la crémation.** |
| **Délégataire :** | - Société des Crématoriums de France. |
| **Objet :** | - le fermier a le soin exclusif d'assurer à ses frais, l'exploitation du crématorium de Gap et des Alpes du Sud. |
| **Date :** | - Signature, le 20 juillet 2009.<br>- Exécutoire, le 21 juillet 2009.<br>- Début, le 1er février 2011.<br>- Fin, le 1er février 2023. |
| **Durée :** | - 12 ans à compter de la mise en service officielle, constatée par la première crémation, soit le 1er février 2011. |
| **Divers :** | - Les prévisions, pour la première année d'exploitation, étaient de :<br>- 405 crémations,<br>- et 169.350.€ de C.A. |

L'équipe du crématorium de Gap et des Alpes du sud est constituée :

- d'une responsable d'établissement,
- d'une assistante funéraire,
- et d'une assistante funéraire en contrat d'intérim.

Entre 2016 et 2017, le nombre de crémations est passé de 670 à 688, soit une progression de l'activité de 2,69%.

La provenance des crémations, de l'exercice 2017, selon le lieu de décès du défunt a été la suivante :

- Gap : 42,9%.
- Autres communes des Hautes-Alpes : 21,4%.
- Briançon : 11,6%.
- Alpes de Haute-Provence : 10,2%.
- Autres provenances : 7,6%.
- Embrun : 6,4%.

En 2017, près de 92% de l'activité provenaient de défunts, décédés dans le département des Hautes-Alpes - dont 295 de la Ville de Gap.

La qualité du service rendu est restée, à un niveau élevé :

- Au niveau de l'accueil, réservé aux usagers :
- 94,9%, de très satisfaits ;
- et, 4% de satisfaits.
- Au niveau du confort et de l'intimité de l'établissement :
- 87,3% de très satisfaits ;
- et, 11,2% de satisfaits.
- En ce qui concerne le déroulement du moment de recueillement, il a répondu aux attentes, dans 97,8% des cas.
- Et, enfin, 99,3% des familles recommanderaient l'établissement.

Les tarifs ont peu évolué sur les dernières années : +0,01%, en 2016 ; et, -0,44%, en 2017.

À la fin de ce dernier exercice, le chiffre d'affaires s'est élevé à 336.031.€, lequel a permis de dégager un résultat de 50.975.€ avant impôts.

## 1.8. LE CENTRE D'OXYGÉNATION DE GAP-BAYARD.

| | |
|---|---|
| **Rappel :** | - **sur le service public relatif à l'exploitation du Centre d'oxygénation de Gap-Bayard.** |
| **Délégataire :** | - L'Association Gap-Bayard. |
| **Objet :** | - L'exploitation du Centre d'Oxygénation Gap-Bayard. |
| **Date :** | - Entrée en vigueur, le 1er janvier 2014.<br>- Fin le 1er janvier 2023. |
| **Durée :** | - 9 ans, à compter de la date d'entrée en vigueur. |
| **Divers :** | |

Le Chiffre d'affaires a progressé de 80.000.€, malgré la mauvaise saison d'hiver, et, cette progression a permis de dégager un excédent de 20.000.€, au terme de l'exercice 2017.
L'activité golfique s'est bien maintenue et la restauration a poursuivi son développement (+11%) avec une satisfaction croissante de la clientèle.

L'Association Gap-Bayard porte toujours de nombreux projets :

- La réalisation d'un espace détente, dans le bâtiment et en extérieur.
- La réorganisation des accès, des parkings et de la signalétique, pour une meilleure visibilité, accessibilité et fonctionnalité.
- L'amélioration de la production de neige de culture, pour pérenniser l'activité nordique.
- La rénovation et l'amélioration du centre (au niveau des chambres et des parties communes).

En 2017, l'effectif moyen a été de 19,1 E.T.P.

**La séance a été levée vers 19h00.**

## 2. LA SÉANCE DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018.

### 2.1. LE QUATTRO.

À 14h00, la séance s'est ouverte sur la présentation du quattro, avec les chiffres suivants :

- Fréquentation globale : 61.223 personnes (à comparer à la capacité optimale, déterminée en fonction des possibilités de la salle, à 64.000 personnes).
- Fréquentation constatée, lors de la programmation propre au quattro : 15.759 personnes, soit 25,7% de la fréquentation globale.
- Nombre de manifestations dans l'année : 87.
- Nombre d'évènements organisés par le quattro : 20.
- Nombre de visites sur le site internet : 46.282.
- Nombre de visiteurs uniques sur le site internet : 32.070.
- Nombre de pages vues sur le site internet : 177.724.
- Nombre d'abonnés à la page Facebook : 7.500.
- Part de la subvention de la Ville, dans le budget : 32,48%.
- Part d'autofinancement : 67,52%.

En 2017, cette fréquentation se répartit de la manière suivante :

- Concerts : 7.214.
- Spectacles : 7.478.
- Thés dansants : 1.367.
- Nombre de séances : 20.
- Nombre de concerts (debout) : 3.

Le nombre d'évènements organisés par type d'utilisateurs a été le suivant :

- Associations : 30.
- Quattro : 20.
- Entreprises privées : 17.
- Organismes publics : 12.
- Ville de Gap : 8.
- Soit un total de 87.

Le Quattro poursuit son développement, mais de manière durable. Ainsi, l'utilisation de gobelets recyclables a permis d'économiser 10.000 gobelets jetables par an.

## 2.2. LES PARKINGS.

À 14h30, les membres de la C.C.S.P.L ont pu examiner les points suivants :

- La présentation des ouvrages.
- Les missions réalisées.
- La tarification.
- La fréquentation.
- Les recettes du service.
- Les éléments budgétaires.
- Le personnel affecté au service.
- L'activité 2017 et 2018.
- Les prévisions 2019.

Les services municipaux gèrent cinq parkings fermés :

- Bonne (2017) : 694 places.
- Verdun (1998) : 697 places.
- Muret (2002) : 310 places.
- Desmichels (2010) : 255 places.
- Central (1989) 107 places.
- Soit un montant total de 2.063.places.

Les missions de ce service public sont les suivantes :

- L'accueil des usagers de 7h à 20h.
- Le suivi de l'exploitation.
- La maintenance et les dépannages, le suivi des contrôles réglementaires, la sécurité.
- La régie.
- L'aide au nettoyage.
- L'astreinte 24h/24h en dehors des horaires d'accueil.

Le nombre d'abonnements, au 1er novembre 2018, était le suivant :

- Annuel Bonne 7h-20h (120.€) : 842.
- Annuel 24h/24h 7j/7 (384.€) : 896.
- Mensuels 24h/24 7j/7 (39.€) :78.
- Etudiants Bonne (19,50.€) : 14.
- Véhicules électriques (gratuit) : 16.
- Soit un total de 1.840 abonnements (+46 sur un an).

Sur la période d'octobre 2017 à septembre 2018, la fréquentation totale a été de 1.371.000 entrées, et, elle se répartissait de la manière suivante :

- 70%, de tickets horaires (960.000 entrées).
- 26% d'abonnements) 355.600 entrées).
- 4% de cartes à décomptes (55.400 entrées).

Les recettes des parcs de stationnement, de l'exercice 2017, se sont élevées à :

- Desmichels : 469.850.€ (30%).
- Verdun : 391.470.€ (25%).
- Central : 267.602.€ (17%).
- Muret : 258.337.€ (17%).
- Bonne : 170.006.€ (11%).
- Soit un total de 1.565.265.€ (100%).

Le personnel du service était le suivant :

- Un responsable de service.
- Un agent d'accueil au parking de Bonne.
- Un agent d'accueil au parking Desmichels.
- Un régisseur.
- Un régisseur suppléant.
- Quatre techniciens.
- Soit 9 agents auxquels s'ajoutent : un directeur et son assistante (postes mutualisés).

Les points forts de l'activité, sur la période 2017/2018, ont été les suivants :

- La mise en service (le 2 janvier 2017) du parking de Bonne, pour un coût de 4,5.M.€.HT.
- La mise en conformité désenfumage du parking de Verdun (pour 171.000.€.HT).
- La mise en accessibilité des parkings Desmichels et Muret.
- La modification des tarifs, pour les abonnements.
- Le guide pratique du stationnement.
- La création d'un règlement intérieur unique.

Pour l'année 2019, le principal projet est la mise en service du parking de la Providence (750 places, pour un coût estimé à 8,0.M.€.HT.

**La séance a été levée vers 15h00.**

| | |
|---|---|
| **SYNTHÈSE :** | effectuée à partir du domaine de |

| | |
|---|---|
| | compétence de la C.C.S.P.L, défini par l'article L.1413-1 du C.G.C.T. |
| **La commission examine chaque année sur le rapport de son président :** | |
| 1° Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ; | Les rapports, pour l'exercice 2018, de : l'Association Gap-Bayard (centre d'oxygénation) ; EDF-ENEDIS (électricité) ; GRDF (gaz) ; la SICABA (l'abattoir) ; la Société des Crématoriums de France (le crématorium). |
| 2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ; | Le rapport sur le service de l'eau. |
| 3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ; | Les parkings.<br>Le quattro. |
| 4° Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat. | Sans objet. |
| **Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :** | |
| 1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ; | L'avis de la C.C.S.P.L, sur la nouvelle concession de l'électricité. |
| 2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ; | Sans objet. |
| 3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ; | Sans objet. |
| 4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service. | Sans objet. |